





# Un site, cinq projets

Lieu stratégique et emblématique de la Capitale wallonne, le « Grognon » est trop peu mis en valeur : circulation routière omniprésente, manque d'aménagement, impression de vide et d'inactivité,... Ce site exceptionnel pourrait cependant devenir un lieu de rencontre et de convivialité reconnu par les Namurois.

La Ville de Namur, forte des subsides reçus dans le cadre des fonds européens FEDER, étudie depuis plusieurs années les différents projets qui seront développés au confluent de la Sambre et de la Meuse. Ces projets entrent maintenant dans des phases très concrètes de réalisation, de l'étude de faisabilité à la mise en œuvre des chantiers. L'objectif est de renforcer l'image du site et de le positionner comme vitrine de la ville intelligente (Smart City), exposant une Région innovante.

Le projet « NAMUR INNOVATIVE CITY LAB » a pour ambition de développer cette dynamique d'innovation urbaine favorisant l'émergence de nouveaux produits et services urbains.

## Pour ce faire, cinq projets seront développés sur le site :

- la création d'une **passerelle cyclo-piétonne** entre les deux berges de la Meuse;
- l'aménagement de l'**esplanade** du Grognon pour en faire un espace public convivial;
- la construction d'un « **port numérique** » à la pointe du site;
- l'adaptation des **voiries** et la création d'un rond-point;
- la création d'un **parking souterrain** (hors budget FEDER).

La présente exposition détaille les projets d'esplanade et de port numérique, objets d'un concours attribué par la Ville début décembre 2016.





# Le concours

La Ville de Namur, accompagnée par le BEP dans sa démarche, a mené des travaux préalables avec des acteurs du monde économique et des nouvelles technologies afin de définir les éléments qui devront être créés sur l'esplanade. L'objectif était de faire pleinement entrer ce nouvel espace dans l'ère numérique, connectée, conviviale et au service du citoyen.

Au terme de cette démarche de réflexion, la Ville a décidé en janvier 2016 :

- d'organiser un concours d'architecture et de travaux sur le principe d'un marché Concept & Build ;
- de confier à un jury international la lourde tâche d'analyser les projets reçus et de choisir celui qui dessinera le paysage de la confluence de demain.

Le jury d'une dizaine d'experts a été placé sous la présidence de Marcel Smets, ingénieur architecte et urbaniste qui fut professeur d'urbanisme à la KUL et à Harvard, et a mené, par exemple, la reconversion de la Gare de Leuven et de l'île de Nantes.

Lors de l'appel à candidatures, 10 candidats potentiels - associations temporaires d'architectes et d'entreprises de travaux publics - se sont manifestés. La première mission du jury fut donc de sélectionner les 5 meilleurs candidats, les plus à même de répondre aux attentes de Namur. Sur base de la pré-sélection opérée par le jury, ces 5 candidats ont donc été invités à déposer une offre. Trois seulement ont finalement répondu à l'appel.

Les offres sont toutes trois d'une grande qualité. Notons qu'aucune offre n'a proposé de variante pour tirer un meilleur parti du site en modifiant le projet des voiries. Toutes les propositions s'inscrivent dans la continuité des infrastructures reprises dans la demande de permis introduite par la Direction des Routes de Namur.

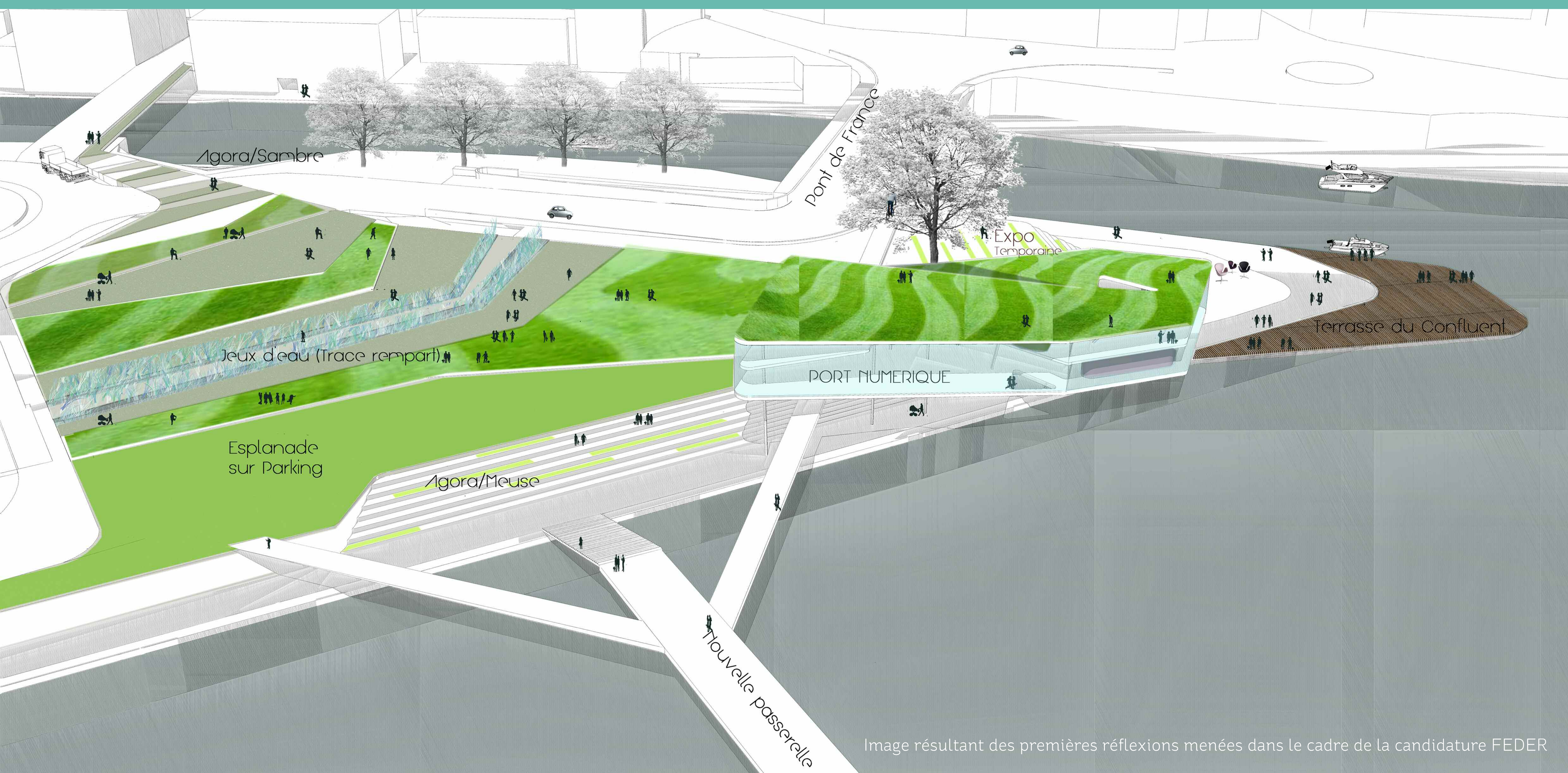


Image résultant des premières réflexions menées dans le cadre de la candidature FEDER



# Les critères de sélection

Les trois projets déposés ont chacun été analysés et cotés par le Jury sur base des critères repris ci-dessous.

- **La qualité du projet proposé** (sur 60 points), selon la répartition suivante :
  1. Structure urbanistique et paysagère (20 points) : l'évaluation porte sur la qualité du traitement des différentes zones à aménager, la qualité des axes visuels et l'intégration urbaine, la valorisation de l'eau (mais aussi du minéral et du végétal), la valorisation du patrimoine artistique et culturel, et la qualité du paysage nocturne (plan lumière) ;
  2. Qualité architecturale (15 points) : la fonctionnalité et la rationalité des lieux et des espaces, ainsi que la force du symbole ;
  3. Innovation (10 points) : le concept, la valeur ajoutée du service au citoyen, les technologies innovantes et les applications ;
  4. Mobilité (5 points) : l'accessibilité générale du site et la qualité des cheminements ;
  5. Durabilité (5 points) : les efforts envisagés pour réduire la consommation d'énergie, favoriser la production d'énergie renouvelable, la durabilité des matériaux et les conditions d'entretien et de maintenance des espaces publics et du bâti ;
  6. Attractivité urbaine (5 points) : la capacité d'interprétation du site pour le rendre attractif aux yeux de tout utilisateur en lui donnant ce supplément d'âme capable de capter et de maintenir l'attention et l'intérêt de chacun en journée mais aussi en soirée, la capacité du projet à proposer un espace polyvalent dont les repères permettent une lecture aisée des espaces et des lieux et se structurent avec intelligence à l'existant.
- **Le prix** (25 points) : la fourchette était fixée entre 5 et 7 millions d'euros HTVA ;
- **Les délais** (en trois phases) (10 points), calculés en jours ouvrables ;
- **La qualité de l'offre** (5 points) : selon le degré de complétude, de qualité de la présentation, et de lisibilité de l'offre.



© Yvan Barbier - Namur Vue du Ciel 2009



# Candidat A : Strabag

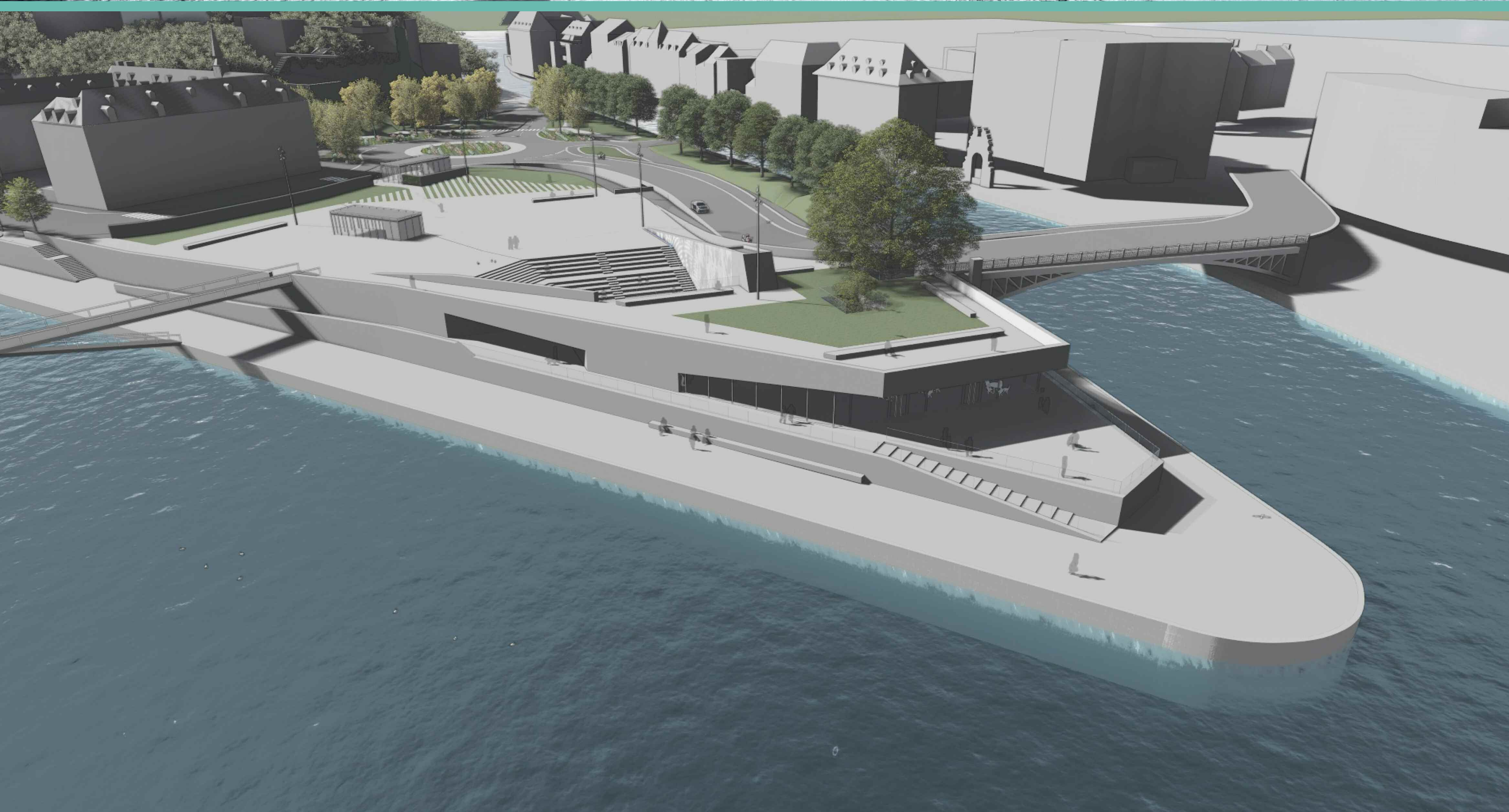
Ce projet s'intègre totalement au site au point de se faire oublier, mais cette discrétion n'apparaît pas nécessairement comme un point fort. En effet, le projet ne permet pas de rétablir le contact direct du site avec le fleuve, contact dont rêvent les Namurois depuis toujours. Sa vaste esplanade en surplomb est d'une telle ampleur que l'appropriation quotidienne du site paraît compromise. On notera cependant la qualité de la réflexion apportée d'un point de vue de l'innovation (Smart City).





# Candidat B : Eraerts – De Nul – Kumpen

Comme le premier projet, le projet B se distingue par sa sobriété, son classicisme et la discrétion de son bâtiment au profit du paysage. Le revers de cette intégration est malheureusement le manque de contact du projet avec le fleuve. D'un point de vue paysager, l'horizontalité de l'esplanade préserve l'ouverture vers Jambes. Cependant, depuis Jambes, le mur de soutènement forme un écran plein et compact entre le Parlement et le Port numérique.





# Candidat C : Degraeve – Nonet – Duchêne

Ce projet se démarque nettement par rapport aux deux précédents. La grande qualité du projet vient incontestablement de son architecture sensible et résolument contemporaine, des interactions entre l'esplanade et le bâtiment mais aussi et surtout de sa grande ouverture sur la Meuse.

Le point fort de ce projet réside dans sa proposition architecturale et paysagère. Grâce à une approche sensible et contemporaine, l'architecture du Port numérique est humble mais suffisamment téméraire pour marquer de son empreinte moderne un lieu chargé d'histoire.





# L'offre retenue : offre C (De Graeve - Nonet - Duchêne)

Les auteurs de projet sont 3XN et BEE Architect (architectes) ainsi que JNC International, paysage, Lateral Thinking Factory, et Arcadis.

La qualité du projet a été analysée et évaluée sur base des critères prévus au cahier des charges. Le projet retenu rencontre la volonté de la Ville et a fait l'unanimité auprès des membres du jury.

## La structure urbanistique et paysagère

Le site se veut à la fois proue vers l'extérieur (Port numérique) et cocon à l'intérieur (esplanade). En effet, le profil, dont la forme n'est pas sans rappeler l'avant d'un bateau, fait écho au paysage naturel (parc et rivière) et culturel (forteresse) dans lequel il s'inscrit en épousant harmonieusement ses formes courbes et son rythme étagé. Le végétal se mixe avec le minéral dans une structure à plusieurs niveaux qui conduit au Port numérique et au jardin suspendu qui le recouvre.

Le projet, dans son ensemble, crée de nombreux points de vue depuis l'esplanade et le bâtiment vers l'eau. Sa configuration permet également un contact direct avec le fleuve, grâce à sa grande terrasse aménagée à la pointe du confluent.

Toute la façade « Meuse » du projet est ouverte sur le fleuve : un beau jeu de gradins invite à la redécouverte de la Meuse, de son rythme, de sa vie au gré des bateaux et des événements qui l'animent. A la pointe du Grognon, la façade du Port numérique est vitrée sur toute sa hauteur jusqu'au niveau des quais. De l'intérieur du bâtiment, cette transparence offre une vue imprenable sur le confluent et sur les quais de la ville.

Côté nord, des plantations protègent le site de la circulation. Cette frontière, garante de sécurité aux abords de l'esplanade, est contrebalancée par les nombreuses connexions possibles à tous les étages pour les différents types d'usagers (piétons, vélos, PMR,...).

Enfin, une réelle mise en lumière variable au fil des saisons met en valeur le site. Des éléments ponctuels viennent compléter harmonieusement l'éclairage, sans interférer avec les mises en lumière existantes.

## La qualité architecturale

Le bâtiment proposé pour accueillir le Port numérique répond complètement aux attentes de la Ville tant sur le programme que sur la force du symbole dans le paysage namurois. C'est un bâtiment contemporain, à la fois visible et accessible, en dialogue avec l'esplanade, l'eau et le Parlement wallon.



# L'offre retenue : offre C (De Graeve - Nonet - Duchêne)

## L'innovation

Le Port numérique doit devenir, à terme, un lieu dédié aux nouvelles technologies en lien avec le développement urbain de la ville. Tout naturellement, le Pavillon de l'Aménagement urbain y sera installé en lien avec une accroche vers des espaces de création tels que le TRAKK et le Pavillon de Milan.

## La mobilité

Le projet propose des solutions très intéressantes tant pour l'accessibilité à la Meuse par les gradins ou par le tunnel d'accès via le parking que pour l'accessibilité au Port numérique de plain-pied depuis l'esplanade. En effet, sous la passerelle, à hauteur de quai, un tunnel permet un accès direct au parking. Cet accès supplémentaire est un plus, qui a l'avantage de ne pas exiger de modifications du projet de voiries. Les personnes à mobilité réduite trouvent ici un accès direct au quai de Meuse via l'ascenseur du parking, puis ce nouveau tunnel qui débouche directement sur les quais





# L'offre retenue : offre C (De Graeve - Nonet - Duchêne)

## La durabilité

Un soin particulier est apporté à la question de consommation énergétique du bâtiment : bonne isolation, étanchéité à l'air, etc. Cela permet de tabler sur un niveau de consommation d'énergie primaire - l'énergie à l'état brute, avant toute transformation - moitié moindre que la norme, tant pour les aspects chauffage / ventilation que pour l'éclairage.

Le chauffage est assuré grâce à une pompe à chaleur eau/eau utilisant les calories de la Meuse pour chauffer l'air et les planchers. Pour le refroidissement, la même pompe à chaleur eau/eau, si elle est inversée, permet de refroidir l'air de ventilation.

La majeure partie de l'éclairage sera équipé de variateurs d'intensité en fonction de la luminosité (via sonde de luminosité) ou de la présence de personnes (via détecteur de mouvement), ce qui permet des économies d'énergie.

## L'attractivité urbaine

L'attractivité de l'espace prend de multiples formes. Elle vient d'une part du bâtiment lui-même, conçu comme un symbole visible de l'espace Confluence, et offrant des connexions directes (terrasse) et indirectes (cantine vitrée) avec l'eau. Elle émane également du concept d'agora, un lieu agréablement aménagé pour différentes activités et en connexion directe avec l'eau grâce à ses larges gradins.





# Conclusion

Le projet retenu est un projet contemporain qui s'inscrit parfaitement dans le paysage. Cet espace est très convivial et rencontre les attentes de la Ville qui souhaitait un lieu de convergence et de rencontre, un lieu de convivialité et de détente en dehors des manifestations. Cet espace sera également très attractif en soirée grâce à une mise en lumière sensible avec des tonalités et des intensités variables. L'architecture contemporaine du Port numérique en fait un élément phare dans le paysage, incarnation d'un message urbain fort. Par contre, le concept d'innovation est absent de la réflexion.

La belle articulation entre l'espace public, le bâtiment et la Meuse (gradins monumentaux) rencontre à la fois les demandes en termes d'attractivité et en termes de polyvalence. L'offre rencontre également les objectifs de la Ville en termes d'accessibilité tant de l'espace extérieur que de l'intérieur avec une circulation fluide entre les espaces.

Ce dossier a été présenté au Collège communal du 1er décembre 2016, et a soulevé un enthousiasme réjouissant tant auprès du Collège que des collaborateurs de la Ville. Le choix du Jury, qui a bien compris les enjeux du projet, a été validé à l'unanimité.

Les prochaines étapes sont l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour l'esplanade, permis qui devrait être octroyé, si tout va bien, fin 2017, pour un début de travaux en 2018 en ce qui concerne le bâti hors du périmètre du parking. Ceci se poursuivra en parallèle des démarches de permis unique du Parking.

## Plannings prévisionnels

